



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

549-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

550-16

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES VILLES DE LA PRAIRIE, SAINT-CONSTANT, DELSON, SAINTE-CATHERINE ET MERCIER - ACCORD DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier souhaitent se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices vont présenter aux conseils municipaux desdites villes un plan d'affaires et une fiche synoptique et que les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe appuie la démarche de regroupement;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la société d'habitation du Québec (L.R.Q., c.S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement, selon les termes et conditions d'une entente de regroupement à intervenir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson recommande le regroupement des Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement à être signé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

551-16

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 661 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 661 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement dans le délai requis et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 661 intitulé : Règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

552-16

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 662 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR 2017 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU CHAPITRE 30 DES LOIS DE 2013 SUITE AUX NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA T.V.Q.

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 662 décrétant un emprunt de 31 170 \$ du fonds de roulement pour l'exercice financier 2017 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la T.V.Q.*

553-16

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 663 PORTANT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Renald Corriveau, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 663 portant sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson et abrogeant tout règlement antérieur portant sur le même objet.*

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente.

554-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière